

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 08-01 du 27 mai 2021

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN – CONVENTION LOCALE PLURIANNUELLE DU PROJET D'INTÉRÊT NATIONAL GASTON ROULAUD À DRANCY.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

Considérant les opérations prévues dans le cadre du NPNRU sur le quartier Gaston Roulaud à Drancy, programme qui impacte la crèche départementale Gaston Roulaud et nécessite sa relocalisation à proximité immédiate du périmètre de renouvellement urbain,

Considérant la participation financière du Département à hauteur de 500 000 euros à l'opération de relocalisation, opération qui prévoit la livraison du nouvel équipement d'ici 2023 avec le maintien du nombre de berceaux actuel,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention locale pluriannuelle du projet de renouvellement urbain Gaston Roulaud à Drancy, à conclure entre le département de la Seine-Saint-Denis, l'État, la Ville de Drancy, l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, la Région Île-de-France, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, la Caisse des Dépôts, l'ADEME, l'OPH de Drancy, Action Logement, l'EPFIF, dont une version soumise à validation de l'ANRU se trouve ci-jointe ;



- AUTORISE le président du conseil départemental à signer la dite convention locale pluriannuelle au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.